

## Ascenseur pour personnes et marchandises (75°- 90°)



### Caractéristiques:

- Durablement construit à l'intérieur ou à l'extérieur d'un bâtiment
- Isolé de son environnement (gaine d'ascenseur)
- Inclinaison entre 75-90°
- Vitesse >0,15m/s
- Prévu pour le transport des personnes et des charges
- L'habitacle doit être une cabine fermée
- Accès public
- En règle générale, utilisable sans restriction par tout le monde
- L'utilisation est possible sans instructions ou connaissances linguistiques

### Utilisation prévue:

- Transport des personnes et des charges dans le domaine professionnel et public.

### Base légale:

- Ordonnance ascenseurs RS 930.112
- Directive ascenseur 2014/33/UE

### Normes utilisables:

- EN 81-20 Ascenseurs et ascenseurs de charge (exigences)
- EN 81-50 Règles de conception, calculs, examens et essais des composants
- EN 81-21 Ascenseurs neufs dans les bâtiments existants
- EN 81-28 Téléalarme pour ascenseurs
- EN 81-70 Accessibilité aux ascenseurs pour personnes avec handicap
- EN 81-71 Ascenseurs résistant aux actes de vandalisme
- EN 81-72 Ascenseurs pompiers
- EN 81-73 Fonctionnement des ascenseurs en cas d'incendie
- EN 81-80 Règles pour l'amélioration de la sécurité des ascenseurs existants (SNEL)
- SIA 500 Constructions sans obstacles

**Particularités:**

- Procédures d'évaluation de la conformité selon l'ordonnance ascenseurs resp. directive ascenseur impératives
- Obligation légale d'annonce pour tous les ascenseurs neufs mis en circulation selon l'art. 7 de l'ordonnance ascenseurs
- Délimitation claire des ascenseurs tombant sous la directive machines
- Norme pour l'amélioration de la sécurité des ascenseurs existants (SNEL) EN 81-80
- Réglementation nationale pour l'utilisation d'ascenseurs avec espaces de sécurité temporaires en cuvette ou en tête de gaine selon FAQ008 de l'IFA
- Disponibilité de normes (harmonisées) pour les exigences complémentaires propres à:  
L'accessibilité pour les handicapés, le comportement et l'utilisation en cas d'incendie, les téléalarmes, les ascenseurs destinés à l'évacuation des personnes handicapées ou installés en zone à risque de tremblement de terre, la protection contre le vandalisme, etc.
- D'autres FAQ's supplémentaires pour la réglementation et l'interprétation des questions relatives au droit et aux normes